

Histoire et diversité de la famille franciscaine

Mardi 22 mars 2010

Frère Serge Delsaut

INTRODUCTION

François **de son vivant** suscite différentes formes de vie. Les frères en 1208. Les moniales en 1212. Les pénitents dont on connaît dès 1221 un propositum de vie écrit. Sans parler de l'existence d'engagement solitaire en son nom (Dame Praxède recluse à Rome. 3C. LO). Dès **1235**, à peine 7 ans après sa canonisation, Julien de Spire évoque François comme fondateur de **3 ordres** (3^{ème} antienne des Laudes de l'office liturgique à saint François).

Des trois ordres, **le 1^{er}** semble le plus facile à appréhender. Il a une **règle unique (1223)** et une organisation commune en *loci* ou couvents réunis en provinces regroupées sous l'autorité d'un ministre général. **Le 2^{ème}** est complètement différent. Il est composé de **monastères indépendants** où se manifeste dès l'origine une grande diversité. Juste après la mort de Claire (1253), il existe 3 grandes règles de soeurs pauvres. Celle de Claire (1253), celle d'Isabelle de France (1259), et celle qu' Urbain IV veut généraliser à tout l'Ordre de sainte Claire (1264).

Le 3^{ème} Ordre est foisonnant de fécondité. Il a cette capacité à rejoindre une **multitude de situations** dans des formes de vie variées. Aujourd'hui quand on pense Tiers-Ordre on pense fraternités séculières. Or dès les 13^{ème}-14^{ème} siècle ; à côté de la fraternité locale-type dont le fonctionnement ressemble à celui d'une confrérie, coexistent 7 autres façons différentes de vivre un engagement. Le pénitent peut être : 1) ermite, 2) vivre comme consacré dans sa propre maison avec voeu de chasteté formulé devant l'évêque 3) vivre dans une communauté religieuse avec un statut d'accueilli 4) créer avec d'autres pénitents une communauté sous un même toit sans voeux (la 1^{ère} daterait de 1228 à Anvers) 5) créer une communauté religieuse avec voeux simples (TOR type soeurs hospitalières) 6) créer une communauté religieuse cloîtrée (TOR à finalité contemplative) 7) créer une communauté d'ermitage avec voeux. Ce qui fait l'unité de ces engagements c'est la profession sur une même règle (celle de Nicolas IV de 1289 à 1883). En 1521 le TOR obtiendra vu son statut religieux d'avoir sa propre règle.

Cette diversité de statuts et de fonctions des 3 Ordres est à la source de **relations mutuelles** complémentaires. Jamais stables elles sont toujours **fluctuantes**. Claire voulait avoir l'assistance de frères pour ses soeurs moniales. Or dès la mort de Claire, la règle d'Urbain IV permet aux soeurs de Sainte-Claire de choisir qui elles veulent pour chapelains, pas forcément des frères. Les pénitents au 13^{ème} siècle avaient une grande autonomie. Or en 1289 la règle du TO leur impose d'être assistés par des frères du 1^{er} Ordre. Au cours des siècles (du 14^{ème} au 18^{ème} siècle) les 2^{ème} et 3^{ème} Ordre continuent leur mutation. Ils vont être influencés par **les débats et les grands courants de réformes** qui secouent le **1^{er} Ordre**.

Dès le début (1209) celui-ci a porté en son sein les contradictions de son

fondateur (vie érémitique ou vie apostolique, pauvreté radicale ou acceptation de loci durables type Portioncule etc...). Conséquence de la canonisation de François (1228), l'Ordre a rapidement évolué en "s'installant" dans des biens dont l'usage et non la propriété sont permis. La Bulle *Ordinem Vestrum* de 1245 veut mettre fin aux débats entre frères sur la propriété en déclarant que le propriétaire des biens de l'Ordre n'est pas l'Ordre mais le Pape. Les frères se **conventualisent vers 1250** en ayant la possibilité de s'implanter dans le centre des villes et de faire de la pastorale (droits d'avoir une église etc...). Les frères souhaitent dans leur grande majorité contrôler leurs biens. La propriété papale devient fictive. En 1322 Jean XXII déclare les frères propriétaires de leurs couvents (*Constitution Ad Conditorem Canonum*).

Le courant de l'**Observance** qui se développe après **1368** veut un retour à l'observance de la règle et de la vie commune telle qu'elle était dans les débuts de l'Ordre, avec l'accent sur la désappropriation, la vie de prière et la relation aux pauvres. Devenue importante, l'Observance obtient en 1517 l'autonomie complète (Bulle *Ite Vos* de Léon X) avec la charge de Ministre général de l'Ordre. Les conventuels sont séparés des Observants. Aux 16^{ème}-17^{ème} siècle, l'Observance va perdre son 1^{er} souffle et susciter des courants d'**étroite Observance**. Parmi eux les **Capucins (1525)**. Ils se caractérisent par le désir d'une vie austère type ermitage. Ils pratiquent l'oraison (3 heures par jour) dans un prier sans cesse. Ils vivent de la Providence et refusent de faire des études. Ayant beaucoup de succès, ils obtiennent en 1619 un Ministre général.

La Révolution française (1790) et ses suites voit la quasi-disparition du 1^{er} Ordre avec des pertes d'effectifs de plus des 4/ 5^{ème}. Il renaît à la fin du 19^{ème} siècle grâce entre autre à l'institution de collèges séraphiques. Léon XIII en **1897** crée les **Franciscains** à partir de l'union de tous les Observants (Alcantarins, Récollets ...). Ils forment désormais la 3^{ème} branche masculine du 1^{er} Ordre à côté des Capucins et des Conventuels.

Le **1^{er} Ordre** s'il s'est divisé en branches au cours de son histoire, est **resté en communion** sur l'essentiel. De François jusqu'au Concile de Trente il a eu le même Cardinal Protecteur. Les sources et les symboles sont identiques. Pensons à l'emblème des Conformités apparu vers 1400 etc... Le Ministre général des OFM est depuis 1897 "le généralissime" de tout l'Ordre qu'il représente auprès du Pape

L'histoire mouvementée du 1^{er} Ordre a eu comme on l'a dit plus haut, des répercussions sur les 2^{ème} et 3^{ème} Ordre. Ceux-ci ont connu eux aussi un mouvement d'Observance. Citons pour les clarisses, les Colettines (1434) et les Capucines (1538) ; pour le TOR les Récollettines etc...

1 L'ORDRE COMME FAMILLE

Aujourd'hui le mot "famille franciscaine" est employée à toutes les sauces, avec des contours flous (les Annonciades font-elles partie ou non du 2^{ème} Ordre ?) et non définis (pensons à l'article 55 des CG des ofm). Il serait intéressant de voir l'origine de l'utilisation du mot famille dans l'histoire de l'Ordre.

Au Moyen-Age et à l'époque moderne (du 15^{ème} jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle) le mot famille (**familia**) signifie des membres d'une maison unis par des **liens de sang**. On ne trouve **pas** le mot familia ni **dans les écrits de François**, ni dans les écrits de Claire. La seconde règle (2 R 6) n'utilise pas le mot *familia* mais *domesticos* (domus) qui fait penser à la vocation de François "Va répare ma domus".

Aux 13^{ème}-14^{ème} siècle, les **Vitae** de François utilisent une vingtaine de fois le mot "familia" pour définir l'Ordre, alors que c'est un terme réservé ordinairement à des liens parentaux. Les Vitae l'évoquent pour une grande part à propos de situations difficiles traversées par l'Ordre et ses frères (3 S 36, AP 18c, LP 86 etc...). Par exemple dans LP 112, le Christ répond à l'angoisse de François Il lui dit que Lui-même s'occupe de l'Ordre qui est sa famille. "Le Seigneur répondit aussitôt que la communauté, aussi bien que les individus, doit être totalement pauvre, car les frères composent sa famille et, si nombreuse soit-elle, il prendra soin d'elle aussi longtemps qu'elle aura confiance en lui ". **Le Père de la famille** n'est donc pas François mais **son Seigneur**. Cela semble toucher un réel évènement de la vie de François. Celui appelant à une nécessaire désappropriation. Il est le fondateur mais il n'est pas le Père. (Il n'y a qu'un seul Père aux cieux). Si le Christ demande à François de ne pas se situer comme Père, par contre François est vu par ses frères et ses soeurs comme un Père. Au début de la Vita Prima (1 C), Celano qualifie François de Bienheureux Père. Dans son Testament Claire parle du Père des Cieux et de François comme Père.

A partir du 15^{ème} siècle le mot familia prend de la vigueur dans l'Ordre. L'Observance se définit comme la famille de François. On parle de famille observante. Elle a besoin de manifester face aux conventuels son unité et sa filiation par rapport au saint Père François. Le mot de famille sera par la suite employé par les capucins, les conventuels...et même pour l'Ordre séraphique en son entier au 17^{ème} siècle. Lorsqu'en 1644 le capucin Hilarion de Nolay parle du TO comme **la famille de saint François**, il définit François comme **un père qui a versé son sang pour ses enfants**. Les plaies des stigmates font de François un intercesseur de premier plan pour ses enfants auprès du Christ afin qu'Il rétablisse par la grâce divine l'image et ressemblance perdue par le péché.

Au 18^{ème} siècle apparaît une mutation culturelle de taille. Dans le Dictionnaire de l'Académie française de **1762** on définit aussi **la famille comme un assemblage**. C'est un sens nouveau. Il me semble que cette définition éclaire le sens contemporain de "famille franciscaine" vu comme assemblage de diverses entités franciscaines. Il ne correspond donc pas au sens ancien de "famille de saint François" vu précédemment où c'est le rôle du Père dans le don de la vie pour ses enfants qui est souligné .

2 L'ARBRE SERAPHIQUE

L'arbre séraphique est le symbole figuratif le plus connu de l'Ordre comme famille. Ne pas confondre l'arbre séraphique (l'arbre de l'Ordre) et l'arbre de vie (qui est christique). **Le premier** arbre séraphique connu est la tapisserie flamande offerte en **1479** par le Pape conventuel Sixte IV au Sacro Convento d'Assise. Au centre apparaît dans les racines de l'arbre François stigmatisé et intercesseur. Il est la sève de l'Ordre. Les fruits de l'arbre sont les grandes figures de l'Ordre. Des Papes et des saints des trois Ordres. Avec même l'Observant saint Bernardin de Sienna. En des temps troublés (possible division de l'Ordre), l'arbre manifeste l'unité des fils de François. François est le Père de tous.

Les arbres séraphiques vont connaître une grande diffusion. Celui de **1587** tiré de l'histoire de l'Ordre par l'Observant Gonzague est intéressant. Il représente François couché et stigmatisé. Au niveau du bas-ventre prend naissance un arbre visiblement à **connotation phallique**. Dans les branches de l'arbre, des saints des trois Ordres. La

moitié sont des martyrs.

Si on le compare avec l'arbre de la famille franciscaine dessiné en **2007** dans le carnet de formation de l'OFS, on est troublé par le grand décalage existant entre la conception de l'arbre du 16^{ème} et celui d'aujourd'hui. Dans l'arbre d'aujourd'hui, ont disparu les racines. L'arbre tient tout seul. Les mots François et Claire sont inscrits sur le tronc. Ils indiquent par leur binôme qu'ils sont frère et soeur. **François n'est plus Père**. Il ne figure plus corporellement. Il n'est qu'un simple nom "François". Il n'y a plus de saints dans l'arbre. Seuls figurent les noms d'entités franciscaines (et pas toutes !) comme dans un assemblage.

Cette différence de conception d'arbres montre la mutation culturelle importante opérée depuis la fin du 18^{ème} siècle. On passe d'une société du Père (François s'insère dans la société d'Ancien Régime où le Roi est Père) à une société de frères et soeurs (arrière-fond du modèle républicain) où **la sainteté a disparu** de l'horizon.

3 L'IDENTITE FRANCISCANE

La **question identitaire** est **propre à l'homme**. Pensez au "Qui-suis-je ?" de Jésus, et au "Qui es-tu et qui suis-je" de François à l'Alverne. L'une ou l'autre question sont liées à la Passion. Il ne peut y avoir d'identité que liée au don de la vie.

Au 13^{ème} siècle le culte du martyr volontaire est développé. François, Claire, Antoine veulent mourir martyrs. Des frères ont été martyrisés (ils l'ont cherché) au Maroc en 1220. L'Eglise est réticente face à ces désirs. On en voit la trace dans la règle franciscaine où on insiste sur le discernement à opérer quand on envoie des frères chez les Sarrazins ou autres infidèles. Il faudra attendre 1481 pour que les martyrs du Maroc de 1220 soient canonisés.

Il n'empêche que durant tous les 13^{ème} et 14^{ème} siècle, l'Ordre développe une culture du martyr. L'Ordre se comprend comme un **Ordre de martyrs**. On saisit mieux pourquoi dans l'arbre séraphique de Gonzague figure beaucoup de saints franciscains martyrs. Il est vrai aussi que le modèle du martyr est toujours opérant. Au 16^{ème} siècle à la menace turque se joint la menace protestante.

A la Renaissance, des frères choisissent le **martyre d'ascèse** fait de prière, de jeûne et de relation aux pestiférés. Ils se démarquent d'une société où le luxe et l'épicurisme font jour. Par ce choix ils donnent leur vie à Dieu. Les Capucins doivent leur succès aux 16^{ème}-17^{ème} siècle en sacrifiant leur vie pour le soin des pestiférés.

On peut s'interroger sur le **sens de l'identité franciscaine aujourd'hui**. Si la question de François "Qui es-tu et qui suis-je ?" demeure une question essentielle pour ses frères et ses soeurs aujourd'hui, notre identité ne peut toujours continuer à s'envisager que liée au don de la vie. Ce don ne peut se réaliser que s'il y a un Père qui nous fait fils et saint.